

# Commune de CHARBONNIER LES MINES

## Etude expérimentale « Restaurer la nature en ville »



Direction Départementale des Territoires  
du Puy de Dôme  
Service Expertise Technique  
Pôle Aménagement Durable et Ecoquartier

*Dressé par :*

P. CHOMETTE

*Présenté par :*

D. MOUTON



Avril 2011

# SOMMAIRE

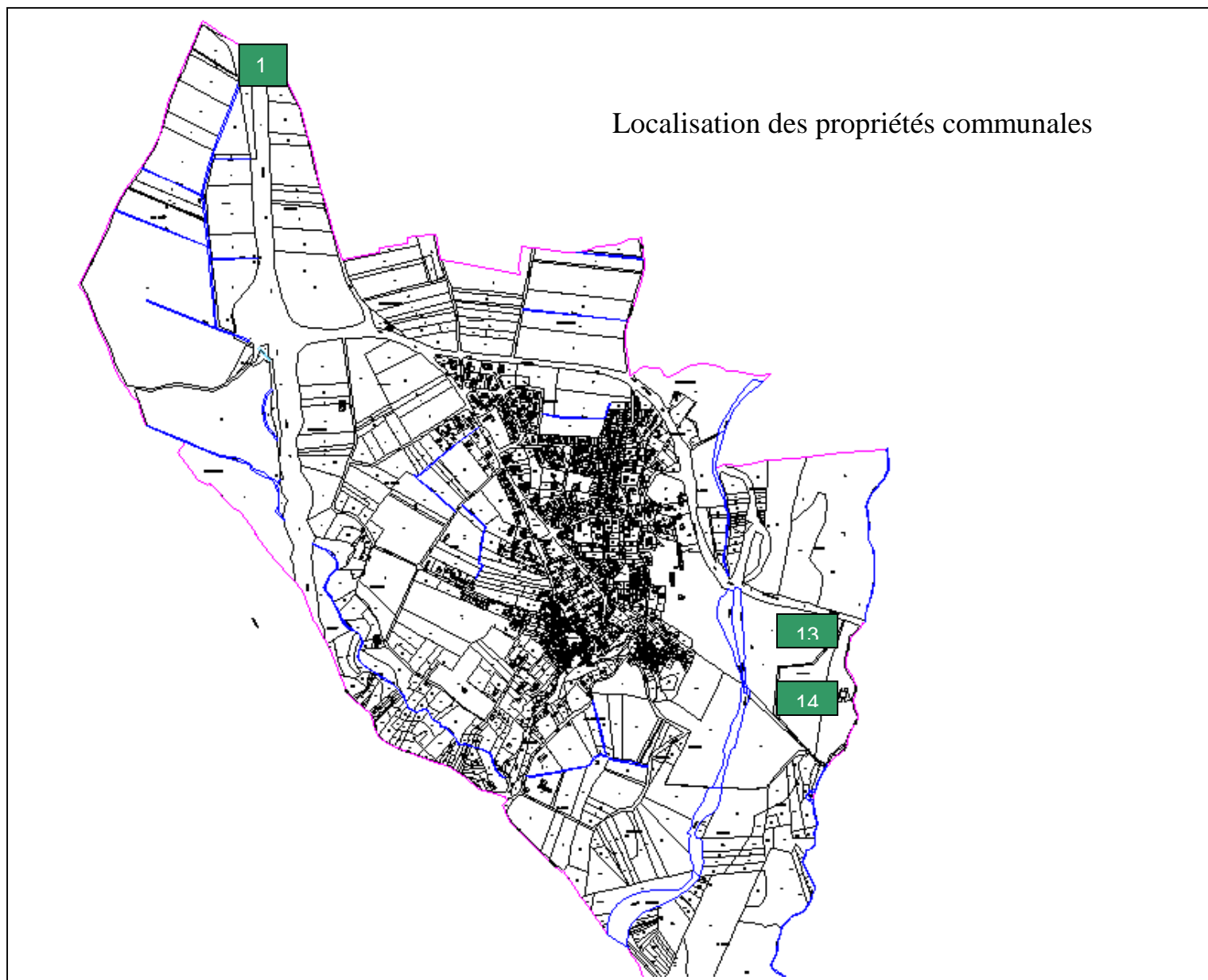
LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT	p3
REGARDS SUR LES ESPACES COMMUNAUX	p4
PROPOSITIONS D' ACTIONS	p25

## LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

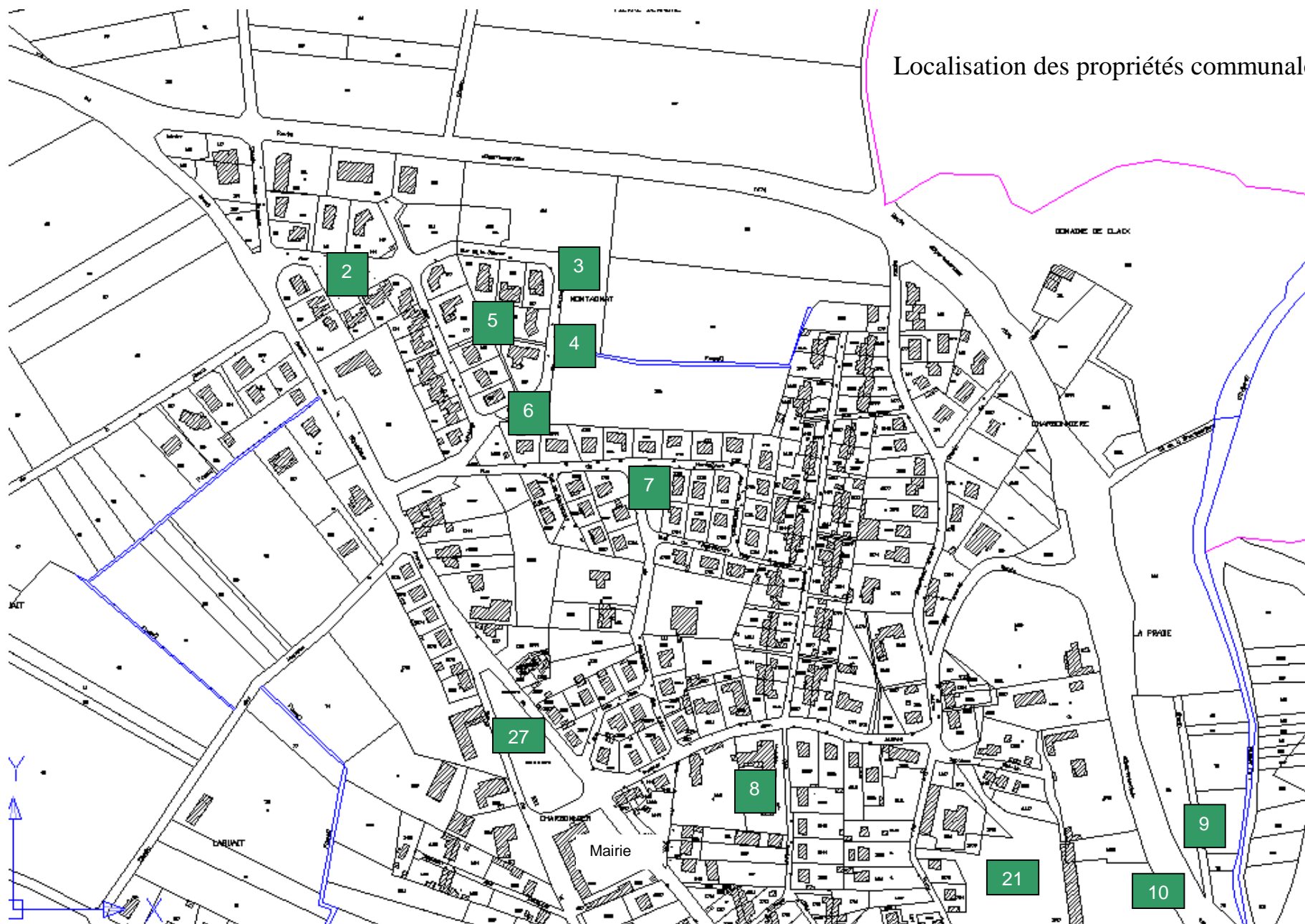
**Contexte** : Le Plan « Restaurer la nature en ville » fait suite à l'engagement n°76 du Grenelle Environnement : « restaurer la nature en ville et ses fonctions multiples : anti-ruissellement, énergétique, thermique, sanitaire (eau, air, bruit, déchets), prévention de l'usage de produits chimiques, esthétique, psychologique ». Ce plan est intégré au plan Ville durable.

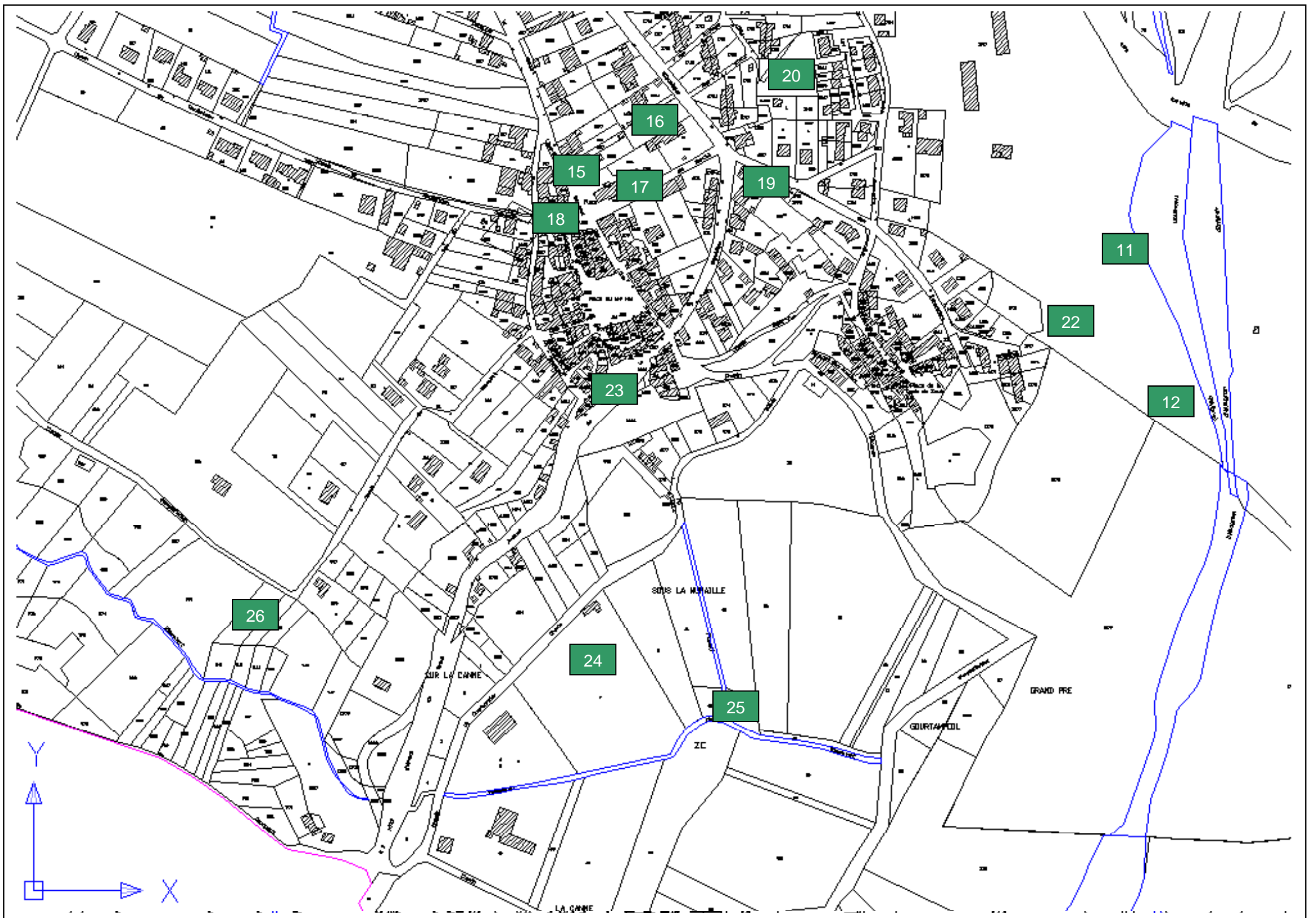
**Enjeux** : La nature en ville, c'est l'adaptation au changement climatique, l'amélioration énergétique, la réduction des pollutions, la maîtrise du ruissellement, la création de lien social, le développement des jardins solidaires, le maintien de la diversité biologique... autant de services que la nature en ville rend parfois déjà sans qu'il y paraisse, et dont la reconnaissance et le développement permettront aux villes de mieux répondre aux attentes des citoyens.

# REGARDS SUR LES ESPACES COMMUNAUX



## Localisation des propriétés communales





1



Une haie champêtre à été mise en place



Séneçon du Cap (plante envahissante), présente le long de l'autoroute A75. Cette plante est un frein à la biodiversité, son fleurissement tardif intervient alors que les abeilles sont en période végétative. Eviter son développement.

## Regards sur les espaces communaux

2



Ces 2 espaces « verts » de lotissements sont en sable stabilisé, ils pourraient être plus largement végétalisés afin de créer des lieux d'échange et de convivialité tout en favorisant un écosystème urbain.

3



4



Source et fossé abandonnés.  
Leur réaménagement recréerait un biotope varié et aurait une visée pédagogique à l'initiation du public sur la préservation de la nature

5





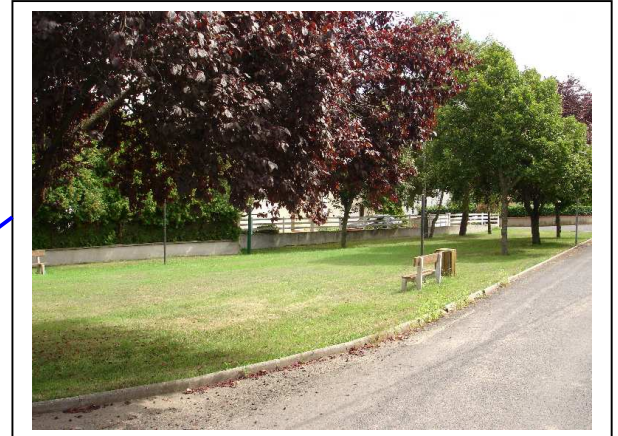
6



La municipalité souhaite transformer ce triangle enherbé en jardin.



7



Actuellement en espace vert, la commune envisage le création d'un parking pour permettre le stationnement des riverains lors de la réduction de la voirie. Ce parking pourrait être revêtu d'un mélange graves terre et herbe afin de permettre l'infiltration de l'eau.

8



8



Ce délaissé routier, à usage partiel d'aire d'arrêt, pourrait être semé en partie d'une prairie fleurie (espèces locales et variées), peu génératrice d'entretien et favoriser la biodiversité (pollinisation, insectes).

8

Salle polyvalente



Stabilisé enherbé, usage lié à la salle polyvalente.



## Regards sur les espaces communaux



9



10

Espaces à l'aspect naturel et bien arboré. A maintenir en l'état.



11



12



Présence importante de la renouée du japon, son éradication est quasi impossible, la meilleure méthode de lutte consiste à arracher manuellement les plantes.

Renouée du japon

Berges de l'Allagnon



13



14

Vue aérienne montrant une zone boisée, les arbres ont été abattus (photos 13 et 14). Une reconversion en forêt alluviale est prévue avec l'aide du conservatoire des espaces et paysage d'Auvergne (CEPA). Des essences telles que le peuplier noir et le chêne sont privilégiées.

# Regards sur les espaces communaux

16



Création d'un chemin piédestre



15



18



Essence exogène (pin) peu intégrée au site, un feuillu de grande taille recréerait une ambiance conviviale dans un espace public très central et attractif pour la population.

17



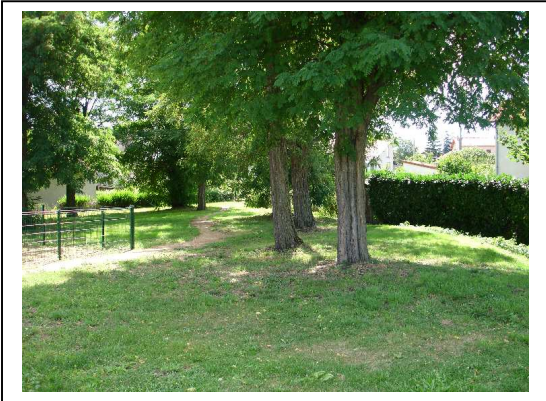
Allée des marronniers : étude phytosanitaire  
des arbres envisagée par la commune.  
Des plantations aux pieds des arbres  
pourraient recréer des abris pour les insectes  
auxiliaires et entretenir un cycle naturel de  
lutte biologique intégrée.



19



## Regards sur les espaces communaux



Exemple d'une bonne gestion différenciée des espaces, le cheminement se fait simplement sans surabondance de mobilier.

20

Parc des acacias

La mine



Espace réservé au futur projet d'extension urbaine où la commune affiche des ambitions d'écoquartier, donc une forte prise en compte du thème de la nature en ville.

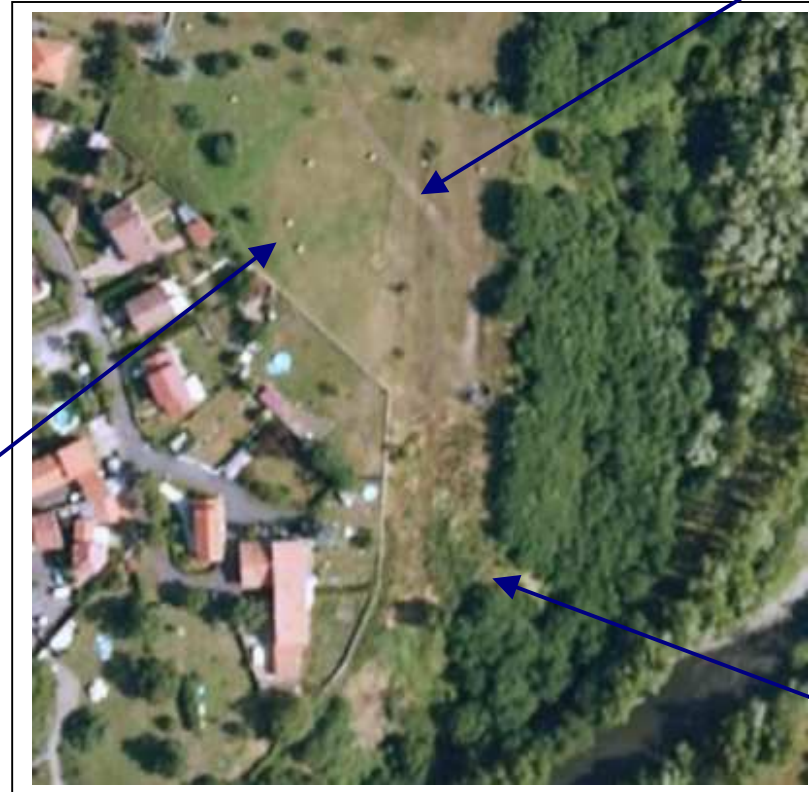


21



La mine

22

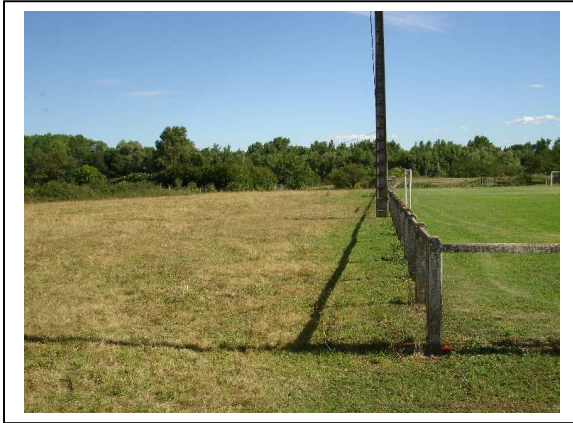




23

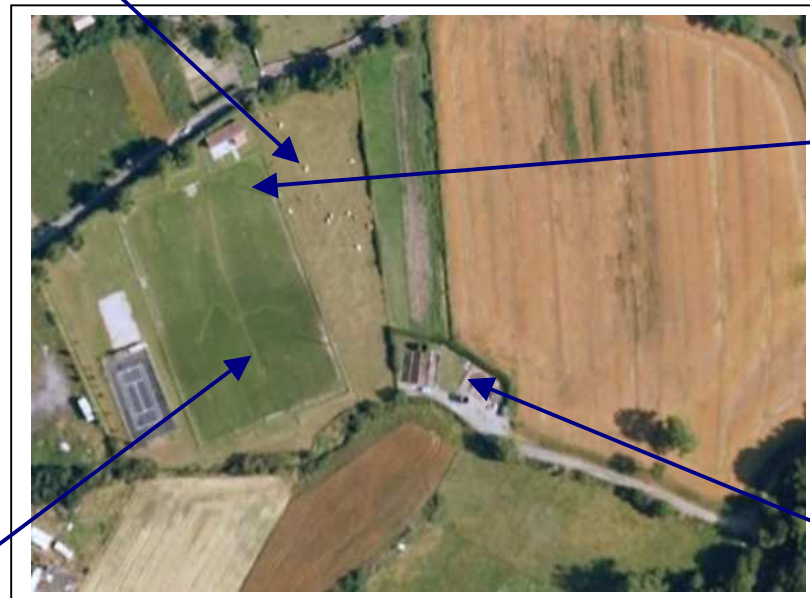


Talus enherbé et planté de résineux (pins). Espèce inappropriée au site et favorisant la présence de cocons urticants (pro processionnaire du pin). Un aménagement avec d'autres essences locales et diversifiées à définir en fonction des enjeux phytosanitaires et paysagers, permettrait d'éradiquer ces insectes.



Terrain de sport

24



La commune envisage la création d'un parking lié aux activités sportives. Cette surface de stationnement pourrait être un mélange de gravas + terre + herbe ou grille alvéolaire végétalisable.



Station d'épuration

25

Ancienne décharge

26



Si aucun usage n'est envisagé, la plantation d'un talus très dense et diversifié pourrait constituer un abri pour la faune et un réservoir de biodiversité.



La commune envisage le réaménagement de ce lieu emblématique, le recours à un bureau d'étude paysagiste semble nécessaire pour répondre aux enjeux portés par ce projet, tout en associant la population pour identifier clairement les usages souhaités.

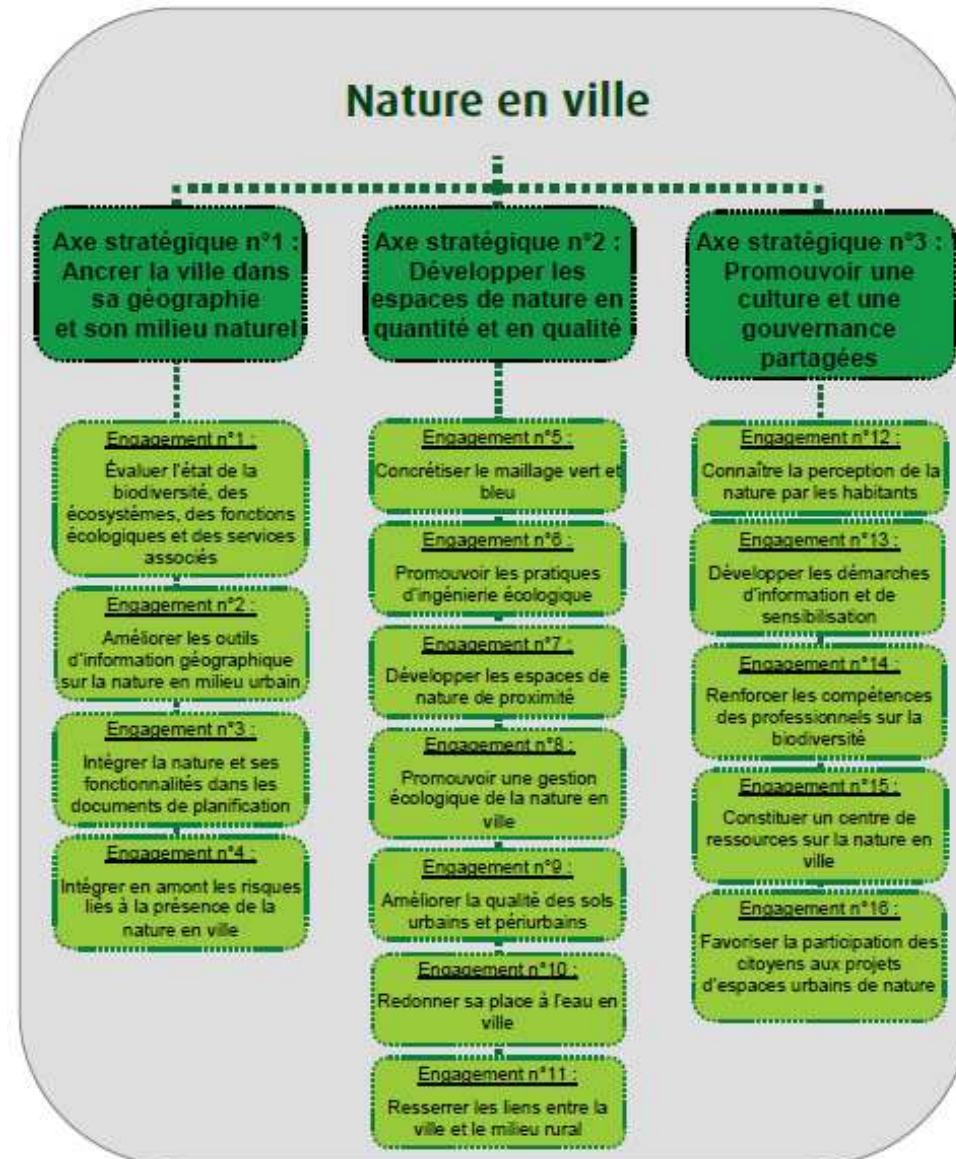


La plantation d'une haie brise-vent, perpendiculaire aux vents dominants le long de la RD, dans cette zone au nord, permettrait une protection micro-climatique du bourg et allongerait le corridor biologique.



# PROPOSITIONS D' ACTIONS

- Préserver la biodiversité et la nature dans les villes et les villages pour améliorer le cadre de vie des habitants, lutter contre le bruit, le stress et la pollution.
- Les axes, énoncés ci-dessous par le ministère de l'écologie du développement durable des transports et du logement, pourraient promouvoir ces objectifs :



Extrait de « plan restaurer et valoriser la nature en ville »

### ➤ Un autre axe : la trame verte et bleue

- La trame verte et bleue vise à (re)constituer un réseau d'échanges cohérent à l'échelle du territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, assurer leur survie. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.
- La loi Grenelle II prévoit l'élaboration conjointe par l'État et le Conseil régional d'un schéma régional de cohérence écologique qui identifiera entre autres les trames verte et bleue régionales en concertation étroite avec les collectivités locales.
- Ce schéma est en cours d'élaboration et identifiera les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques les reliant. Ainsi l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme (SCOT, PLU, carte communale) devra prendre en compte ce schéma par une obligation de compatibilité avec ces documents (articles 13 à 19 de la loi Grenelle 2)

### ➤ Des actions concrètes

- Les 3 agents communaux utilisent des produits phytosanitaires, un accompagnement pour réduire les pollutions dues à l'utilisation de ces produits chimiques pourraient être envisagé avec l'aide de Fredon Auvergne (<http://ww.fredon-auvergne.fr/>), La municipalité peut s'inspirer des actions mise en place sur certaines communes pilotées par le groupe Phyt'auvergne (<http://www.phyteauvergne.ecologie.gouv.fr/>).
- Plantation de feuillus, de haies naturelles (essences indigènes) qui correspondent aux exigences de la faune, mieux adaptés au climat et au sol de la région tout en étant peu sensibles aux maladies, aux ravageurs et ne nécessitant aucun traitement.
- Ombrager les parkings, les cours d'école, les places pour réduire le ruissellement des eaux pluviales mais aussi pour atténuer l'effet de chaleur urbain accumulé le jour par les surfaces minérales (asphalte, béton, pierres...). Le végétal joue le rôle de régulateur thermique.
- Réduire les surfaces imperméabilisées dues à l'urbanisation qui a pour effet d'augmenter, le ruissellement sur l'asphalte, le béton et les toits, le débit de l'eau vers la rivière tout en transportant des sédiments et des produits phytosanitaires. La mise en place de récupérateurs d'eau pluviale; d'empierrements, de matériaux perméables (pavés poreux, grilles alvéolaires engazonnés), sur les surfaces circulées; la plantation d'arbres et de plates bandes végétales permettraient de réduire les impacts du ruissellement pour rediriger l'eau pluviale dans le sol.

- Rénover et rétablir la fontaine, cet aménagement permettrait une plus grande diversité des milieux naturels et une prise en compte de la thématique « eau » avec des visées pédagogiques.
- Impliquer la population dans l'entretien des espaces publics aux abords de leurs maisons, les associer aux choix de plantations (vivaces , grimpantes).
- Dans le cadre du projet écoquartier, la commune va créer des jardins de proximité. Cette initiative est de nature à favoriser échanges, créativité, solidarité, initiatives citoyennes et rencontres entre les générations et les cultures.
- Mettre en place des actions de communication autour du végétal et des traitements phytosanitaires .
- Créer des sentiers pédestres de la faune et de la flore avec un but pédagogique de la découverte de l'environnement et de sensibilisation au respect de la nature (zone natura 2000).
- Mettre en place des hôtels à insectes, nichoirs pour lutter contre les parasites, assurer la pollinisation et favoriser ainsi la biodiversité. Les enfants des écoles pourraient être associé à cette démarche afin de les sensibiliser à la faune sauvage. Cette action associée à la mise en place de jachères fleuries réintroduirait les insectes auxiliaires dans la ville (possibilité de travail avec l'association Cynorhodon).



Hôtel à insectes



nichoir

- Aménager et replanter avec des espèces locales les berges de l'Allagnon (saules en fascines pour une protection rapide des berges et aulnes glutineux en replantation à plus longue échéance ).
- Adopter une gestion différenciée des espaces pour entretenir de manière plus adaptée chaque espèce en fonction de ses usages afin de restaurer, préserver la biodiversité tout en limitant les arrosages, la taille des haies et arbustes, la tonte, le débroussaillage, la production des déchets verts.
- Limiter les consommations d'eau pour les arrosages par la plantation de vivaces se satisfaisant des apports naturel d'eau adaptées aux conditions locales. Le paillage permet également de limiter considérablement l'évaporation à la surface du sol. Pour enherber le sol, choisir un mélange de graines de gazon approprié et adapté aux usages avec une alternative pour les zones non piétinées par le semis de mélange fleuri.
- Développer le désherbage alternatif pour intervenir de façon naturelle en utilisant le moins possible de produits chimiques : méthodes telles que le désherbage thermique à eau chaude, à mousse , à gaz (flammes directes), le balayage mécanique, le binage. Toutes ces méthodes ne doivent pas être appliquées sur l'ensemble du territoire communale, un plan de désherbage permettrait d'identifier et classer les zones à désherber selon les risques de ruissellement et de pollution des eaux. L'aide de Fredon Auvergne ([www.fredon-auvergne.fr](http://www.fredon-auvergne.fr) ) pourrait être sollicité.
- Les jardins, dont certains renferment des végétaux parfois disparus des collections, sont une véritable richesse du patrimoine vert, aussi une connaissance et l'inventaire de ces végétaux contribueraient à leur développement et à atténuer la détérioration de la biodiversité. Pour faire renaître ces végétaux dans l'espace public, la commune pourrait s'assurer l'appui d'un ethnobotaniste. Des compétences de cette nature existe sur le département (<http://www.jardindememoire.com/>)
- Prendre en compte les effets de l'éclairage nocturne sur les écosystèmes (pièges pour les insectes, migration des oiseaux, dérèglement biologique). Afin de réduire ou lutter contre cette pollution lumineuse, des recommandations sont proposées par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (<http://www.anpcen.fr/>) .Le correspondant local est Daniel ROUSSET [daniel.rousset@anpcen.fr](mailto:daniel.rousset@anpcen.fr)
- Le syndicat départemental technique pour l'épuration et le suivi des eaux (SATESE) indique dans son rapport que le système d'assainissement de l'agglomération ne fonctionne pas correctement, ce réseau collecte beaucoup d'eaux claires. Un diagnostic du réseau et l'élaboration d'un programme de travaux de celui-ci permettrait de renvoyer ces eaux claires en sous sol ou dans le milieu naturel afin de protéger et de faciliter la biodiversité.